



**Certificat individuel pour l'activité "utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits Biocide"**



- Produits rodenticides (TP14),
- Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (TP18),
- Produits de lutte contre les vertébrés (TP20)

## OBJECTIF DE LA RAISON D'ÊTRE DU CERTIBIOCIDE

Dans le cadre de la démarche « Une seule santé » - « One Health », la formation Certibiocide permet d'encadrer le domaine de la lutte contre les nuisibles afin de garantir une meilleure connaissance des produits Biocides par les professionnels qui les utilisent, ainsi que de meilleures pratiques d'utilisation.

## QU'EST-CE QU'UN PRODUIT BIOCIIDE ?

- Les produits biocides regroupent un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique. Ils sont classés en quatre grands groupes, comprenant 22 types de produits.
- Le certibiocide est un dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels.

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS DE LA FORMATION

- Appréhender le cadre réglementaire européen et français.
- Identifier les risques pour la santé et les prévenir.
- Identifier les risques pour l'environnement et les prévenir.
- Connaître les insectes et les insecticides.
- Connaître les rongeurs et les rodenticides.
- Connaître les autres vertébrés et les moyens de lutte
- Raisonner la lutte anti-nuisibles : les bonnes pratiques de diagnostic et de lutte, les alternatives aux produits Biocides chimiques.

www.cfp-pa-herault.fr



CODERNCP : RS6442  
CODE NSF : 116 et 211t  
FORMACODE : 11569, 22867, 22865  
Éligible au CPF



CFPPA de l'Hérault

## PUBLIC CONCERNÉ

Acquéreurs, distributeurs et utilisateurs professionnels TP14, TP18, TP20 qui ont l'obligation de déclarer d'activité.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un test de vérification de l'acquisition des connaissances (20 réponses justes attendues sur 30 questions).

En cas d'échec, une formation complémentaire de consolidation de 7 heures de prévue.

## DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

- 3 journées de 7 heures (soit 21 heures) en présentiel.
- Possibilité de prise en charge financière : CPF, OCAPIAT, Entreprise, collectivité territoriale.
- Tarif : 630€
- Les titulaires du Certibiocides Nuisibles acquièrent automatiquement le Certibiocide Autres Nuisibles.
- La durée de validité du Certibiocide Désinfectants est de 5 ans et renouvelable dans les mêmes conditions.

## COMMENT S'INSCRIRE

**Créer un compte Cerbère** afin de vous inscrire à une session de formation sur le site du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoire **15 jours minimum avant la formation** :

<https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

## CONTACT

Contactez le CFPPA de l'Hérault :

✉ [cfppa.pezenas@educagri.fr](mailto:cfppa.pezenas@educagri.fr)

☎ Le matin : 04.67.98.21.73

L'après-midi : 04.67.60.97.85

### CFPPA de l'Hérault

#### Site de Béziers

📍 967 Traverse de Colombiers  
34500 Béziers

#### Site de Pézenas

📍 8, Allée du Général Montagne  
34120 Pézenas

#### Site de Montpellier

📍 921 Avenue Agropolis  
34093 Montpellier



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et présence d'un référent handicap sur le campus

